



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 30702

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la grande inquiétude des acteurs de l'enseignement agricole privé. Bien que des efforts substantiels aient été réalisés de la part de l'État pour rattraper les graves insuffisances budgétaires des années 1998-2001, la situation financière des établissements agricoles privés reste encore très fragile. Une somme de 30 millions d'euros est nécessaire pour assainir la situation financière de l'enseignement privé agricole. Il lui demande quelles mesures il compte prendre sur ce problème urgent et essentiel pour l'avenir de l'enseignement agricole privé.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est particulièrement attaché à ce que les conditions financières soient réunies pour assurer le bon fonctionnement de l'enseignement agricole privé sous contrat. Ainsi, la première priorité du budget 2003 a été la résolution du litige avec l'enseignement privé à temps plein portant sur la subvention de fonctionnement. Un protocole d'accord a été signé le 20 janvier 2003 et s'est traduit par la revalorisation, dès 2003, de la subvention à l'élève et par un plan pluriannuel de financement du rattrapage de la subvention au titre de 2002. De plus, les crédits de rémunération des enseignants du temps plein ont été réévalués au budget 2003 à hauteur du déficit constaté en 2002 et les crédits nécessaires à l'application au 1er janvier 2003 de l'allocation de cessation anticipée d'activité ont été prévus. Le dégel des crédits a permis d'honorer, en quasi totalité, les remplacements des enseignants pour absence de courte durée. Pour 2004, les dotations de l'enseignement privé sont préservées (+ 2 MEUR en loi de finances 2004). Au-delà de 2004, le ministère entreprendra un plan global de financement de l'enseignement privé en recherchant, de façon concertée, les évolutions à entreprendre concernant le coût de l'élève et les effectifs. Dans un cadre budgétaire contraint, l'objectif poursuivi est d'éviter une gestion heurtée préjudiciable au bon fonctionnement de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30702

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9720

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4438